

Une volonté forte de Chambéry métropole : préserver la qualité de vie

Le Plan Déplacements Entreprise s'inscrit dans le cadre du plan de déplacements urbains (PDU) de Chambéry métropole, approuvé en 2004 par le conseil communautaire.

Le PDU exprime un engagement fort de Chambéry métropole sur des enjeux essentiels en matière de transports et d'urbanisation.

Pour en savoir +: consulter le site de Chambéry métropole



50% de
réduction sur votre
abonnement
domicile-travail.



Salariés, allez travailler en bus et faites un maximum d'économies !

Vous êtes salarié et souhaitez bénéficier de **50% de réduction sur votre abonnement mensuel ou annuel ?**

Depuis le 1er janvier 2009, votre employeur a l'obligation de prendre en charge **50% de vos frais de déplacement en transports en commun pour vos trajets domicile - travail.**

Employeurs, prenez la carte OÙRA ! Entreprise pour vos déplacements professionnels

Pour les déplacements professionnels des salariés, prenez une ou plusieurs cartes OÙRA ! Entreprises pour votre structure. **Téléchargez le « Formulaire de création de carte OÙRA ! Entreprises »** et envoyez-le avec le logo en format image par mail à info@bus-stac.fr

Le Stac pourra charger à distance le titre « 10 voyages MULTI » à 11€ TTC. L'employeur peut demander le chargement des titres de transport via le « bon de commande Stac ». Il est donc inutile de vous déplacer à l'agence commerciale Stac.

Avec ce titre Stac, plusieurs personnes peuvent voyager en même temps dans le même bus.



Qu'est-ce qu'un Plan de Déplacements Entreprise (PDE) ?

Un PDE a pour objectif d'inciter les salariés qui viennent seuls dans leur voiture sur leur lieu de travail à changer, même ponctuellement, leurs pratiques de mobilité en leur proposant des solutions alternatives : **bus, vélo, marche à pied, covoiturage, etc.**

En association avec [l'Agence Ecomobilité](#) le Stac aide l'employeur et ses employés à trouver des solutions les mieux adaptées et à les mettre en œuvre.

Le Stac propose les actions suivantes à destination des salariés :

- Séance d'information
- Etude personnalisée de déplacement domicile-travail
- Enveloppe ou coupon pour les nouveaux salariés
- Offre d'essai gratuit de bus

Quels intérêts pour l'entreprise et ses employés de s'engager dans un PDE ?

Pour l'employeur

- ✓ Il optimise son parc de véhicules de service
- ✓ Il fait des économies grâce à la réduction du nombre de places de parking louées pour ses salariés: 9 fois sur 10, recruter, c'est aussi embaucher la voiture !
- ✓ Il favorise la réduction des accidents dans le cadre des déplacements domicile-travail: les accidents de circulation sont la première cause d'accidents mortels parmi les accidents du travail et de trajet (57%)
- ✓ Ses salariés sont moins stressés, plus disponibles



Pour les employés

- ✓ Ils arrivent à leur travail sans stress ni risque de accident de trajet.
- ✓ Ils font des économies du fait de la non utilisation de leurs véhicules qui pourront être réinvesties dans leurs loisirs.
- ✓ Ils participent activement à une démarche éco-citoyenne





FORMULAIRE DE CRÉATION D'UN COMPTE PRO

Entreprise ou Association

LE CLIENT

Raison sociale⁽¹⁾ _____

Entreprise, précisez le numéro SIRET⁽¹⁾ _____

Association, précisez le numéro NRA⁽¹⁾ _____

Adresse⁽¹⁾ _____

Code postal⁽¹⁾ _____

Ville⁽¹⁾ _____

Téléphone⁽¹⁾ _____

E-mail⁽¹⁾ _____

Nom et prénom du référent _____

LES PIECES A JOINDRE ET A RETOURNER

info@bus-stac.fr ou Stac - Service clientèle - 18, avenue des Chevaliers Tireurs 73026 CHAMBERY Cédex

Logo en format image

J'accepte de recevoir des informations et des offres de la part du Stac et de OÙRA ! (information trafic, offres promotionnelles, etc).
Le Stac s'engage à ne pas divulguer vos données personnelles.

Je déclare autoriser le Stac à conserver le logo de la structure dans ses fichiers informatiques.

Je déclare avoir connaissance des termes des conditions générales de vente de la carte OÙRA ! disponibles sur internet et à l'agence commerciale Stac et je m'engage à m'y conformer.

(1) Données obligatoires

Les informations sont collectées par le Stac, responsable des traitements qui ont pour finalité la gestion des données billettique, la gestion commerciale ainsi que pour la gestion des opérations de contrôle des titres de transport dans le cadre de ces applications. Vous disposez des droits d'accès et de rectification aux données vous concernant selon les modalités précisées dans les conditions générales de la carte OÙRA! et conformément aux préconisations de la CNIL.

Signature et tampon précédée de la mention "lu et approuvé"

Partie réservée au Stac

Numéro de la carte OÙRA !

Date de traitement :

Par :